Rapport d'activité de l'association PEBreizh
Juin 2022 – Décembre 2023

1 LE MOT DU PRESIDENT

J'ai le plaisir de vous présenter le premier rapport d'activité de l'association PEBreizh – Territoire d'Energie Bretagne. Créée officiellement en juin 2022, sous la présidence d'Olivier Dehaese, président du SDE35, l'association est issue d'une entente datant de 2011 entre les 4 syndicats d'énergie breton, rejointe en 2019 par Brest Métropole.

Le PEBreizh en association, doit permettre de valoriser les actions réalisées par les 5 AODE et Brest Métropole : le PEBreizh, c'est 1250 communes et 63 EPCI, pour 289 agents mobilisés, 90820 km de réseau basse et moyenne tension, 925 bornes de recharges de véhicules électriques, des stations d'avitaillement en Biogaz, des moyens de production d'énergies renouvelables, des milliers de lampadaires qui éclairent nos villes et nos territoires, des actions de sensibilisation à l'utilisation des énergies, etc..

Cette association, première dans l'écosystème des syndicats d'énergie breton, doit nous permettre d'être plus fort dans un contexte énergétique incertain : partager les expériences entre membres, communiquer ensemble, porter des messages communs auprès des acteurs régionaux et nationaux et mutualiser moyens et données dans nos opérations courantes.

Le congrès FNCCR organisé à Rennes en 2022 en est l'exemple, avec un stand commun et la participation à des conférences et des tables rondes, cela a été l'occasion d'une belle visibilité.

L'année 2023 a été une année de transition, sans poste de coordination, mais avec la poursuite des chantiers communs initiés et portés par les équipes des AODE : contrôles mutualisés des concessions, et le lancement d'une consultation pour comprendre les retards dans les raccordements par Enedis sur les installations d'énergies renouvelables. Lancé en 2022, le programme « Générateurs », en partenariat avec Breizh Alec, permet de mettre à disposition des communes un service de conseil gratuit et neutre pour le développement de projet d'énergies renouvelables.

La structuration en association nous permettra d'être plus agile pour saisir les opportunités de développer nos structures au travers des appels à projets, des partenariats entre nous, la Région, l'État et les diverses structures qui peuvent faire progresser nos différentes actions au bénéfice de nos compatriotes qui vivent en Bretagne.

Antoine Corolleur, Président du PEBreizh et président du SDEF

2 RETROSPECTIVE 2022 - 2023

2.1 LES AODE EN CHIFFRES EN 2022-2023

	Nombre de communes adhérentes	Nombre d'EPCI adhérents	Nombre d'agents	Distribution publique d'électricité	Distribution publique de gaz	Eclairage public	Réseaux de chaleur	Efficacité Energétique des bâtiments publics	Achat groupé d'électricité et de Gaz	Mutualisation des CEE nombre de GWh cumac CEE déposés par an	Production d'Energies Renouvelables	Mobilité Propre
sde22	348	6	78	11 850 km de réseau HTA 14 306 km de réseau BT 348 communes 407 572 points de livraison	Concession : 64 communes 875 km de réseaux 23034 clients DSP : 23 communes 138 km de réseaux 753 clients	Investissement : 348 communes Montant des investissements 11M€/an Maintenance 341 communes 126 654 points lumineux		157 audits réalisés sur 2022-2023 4 économes de flux	Electricité : 402 membres Gaz : 129 membres	15 GWh cumac	14,4 MW en service 8 installations Energie 22	157 bornes de recharge électrique 3 stations GNV 56 135 recharges
SDEF territoire d'énergie	269	21	65	11 861 km de réseau HTA 14 992 km de réseau BT 269 communes 470 466 clients consommateurs 6 540 clients producteurs	10 communes dont 17 desservies [concession] 232 km de réseaux 6061 clients	Investissement : 235 communes 96 500 points lumineux 4 500 armoires de commande (dont 370 télégérés) 11 M€/an d'investissement Maintenance 226 communes	1 seule commune 740m de réseau	Audits énergétiques ou étude de faisabilité : 282 15 bâtiments rénovés en 2023 1 économe de flux	Electricité : 356 membres Gaz : 104 membres	75 GWh cumac 52 communes	SDEF : 3,2 MWc 2023 : 2655 MWh 54 installations Energies en Finistère 3,1 MWc 2023 : 2411 MWh 6 installations	235 bornes de recharge électriques 2023 : 53 857 recharges 3 stations GNV
SDE35	332	18	76	12308 km de réseau HTA 14741 km de réseau BT 332 communes + 1 métropole (43 communes) 651 656 points de livraison	Concession : 24 communes dont 5 desservies en 2024 327 km de réseau 21 650 clients	233 communes 75810 points lumineux 20M€ d'investissement 2 931 armoires de commande	Construction 2026-2027 2 communes Raccordements 2027	189 audits dont 133 avec les CEP 0 bâtiments publics rénovés / 5 projets en court 1 économe de flux + 3 chargé·es de projet de rénovation	Electricité : 296 membres Gaz : 151 membres	3,8 GWh cumac 22 communes	25 MWc installés 26 GWh 83 installations SEM EnergiV	244 bornes de recharges électriques 2023 : 45 116 charges 5 bornes GNV (3 projets)
morbihan énergies	249	12	62	11 702 km de réseau HTA 13807 km de BT 249 communes 536 862 clients	Concession : 270Rkm de réseaux 78 communes 118500 clients 2277 GWh de GN DSP : 1 commune, 6km, 1 client	Investissement 245 communes ou EPCI 15 M€/an maintenance : 164 communes ou EPCI 85 472 points lumineux		2 chargé·es de projets 352 audits 8 bâtiments publics rénovés	Electricité : 208 membres Gaz : 76 membres	50 GWh cumac 79 communes	40,76 MW en service 77 sites Morbihan Energies	245 bornes de recharge électrique 90 000 recharges en 2023 3 bornes GNV
Brest	8	8	15 (énergie)	849 km de réseau HTA 1502 km de réseau BT 1 métropole 133870 PDL	Concession : 840km de réseau 63254 abonnés	16 422 points lumineux	16,5 km de réseau 78 abonnés 218 points de livraison	84 audits énergétiques réalisés depuis 2013, 5 écoles publiques de Brest rénovées	Electricité : 20 membres Gaz : 11 membres	56,5 Gwh cumac 24 partenaires	Brest Métropole et Ville de Brest : 275kWc et 271 MWh 5 installations Solaisel et SPL 2,9 MWc en service, 2,9 GWh	
PEBreizh	1206	67	201	**48 170 km de réseau HTA** **57 237 km de réseau BT**	**En concession historique : 5316 km de réseau** **173 communes** **231 700 clients** **En DSP :** **164 km de réseaux** **24 communes** **754 clients**	**1283 communes** **392503 points lumineux** **55 M€ d'investissement / an**	**60km de réseaux** **11 communes**	**33 bâtiments publics rénovés** **1024 audits ou études de faisabilité**	**Electricité : 1282 membres** **Gaz : 471 membres**	**200 GWh cumac CEE déposés par an**	**89,66 MW installés** **239 installations**	**925 bornes de recharge électrique** **14 bornes GNV** **245 548 recharges en 2023**

2.2 LES FAITS MARQUANTS

2.2.1 Création de l'association

L'association PEBreizh a officiellement été créée le 2 juin 2022 avec une publication au journal officiel le 13 septembre 2022.

2.2.2 Congrès de la FNCCR à Rennes :

Le congrès s'est déroulé du 27 au 29 septembre 2022 au couvent des Jacobins à Rennes. Organisé par la FNCCR, cet évènement rassemble au niveau national les territoires d'énergie et les acteurs publics et privés qui interviennent dans les domaines de l'énergie et de la transition écologique, énergétique et numérique.

Les équipes des différents membres ont été particulièrement sollicités et notamment celles du SDE 35 du fait du déroulement du congrès qui se tenait à Rennes. Olivier Dehaese, président du PEBreizh a rappelé lors de la cérémonie d'ouverture soulignant l'importance des collectivités et des syndicats pour conduire une transition énergétique réussie, qui ne peut passer que par la résilience des réseaux électriques en particulier qui transportent les électrons des endroits où ils sont produits vers les endroits où ils sont consommés.

Le PEBreizh avait un stand aux couleurs de la Bretagne et les évènements suivants ont été organisés :

- Signature de la charte ECOWATT avec RTE « Les acteurs bretons s'engagent pour la sécurisation de l'approvisionnement électrique »
- Les SEM bretonnes répondent aux défis de la transition énergétique
- Présentation de la collaboration bi-régionale d'opérateurs de la mobilité électrique

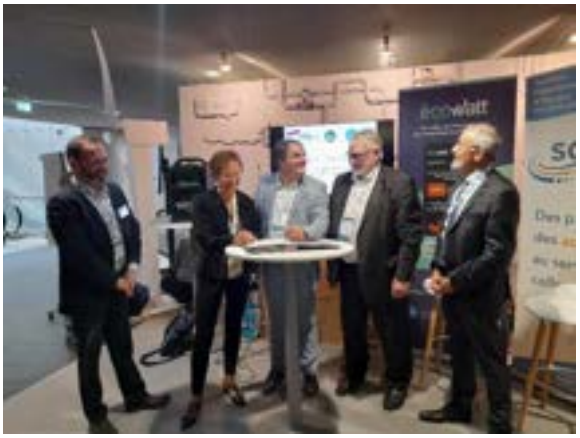

2.3 LES CHANTIERS COMMUNS

2.3.1 Contrôle mutualisé des concessions

Le contrôle de concession mutualisé au niveau du PEB a été réalisé entre 2017 et 2020 par le SDE35. L'intégration de Brest Métropole dans la structure, le besoin de mettre en place des contrôles des concessions de gaz, et des temporalités de signature de contrat de concessions électricité différentes ont nécessité de revoir les besoins et les modalités associées de contrôle mutualisé. En décembre 2022, une analyse des besoins exprimés par les AODE a été réalisée par le SDE35, ce qui a permis de

proposer plusieurs modalités de contrôles et de retenir le principe d'un groupement de commande avec un sujet commun annuel et des contrôles spécifiques à chaque AODE.

Les membres du PEBreizh ont identifié des thématiques communes pour un prochain groupement de commandes lancé en 2024 : bilan des PPI à mi-parcours, facturation des prestations / catalogue de prestations, etc.

2.3.2 Audit des raccordements producteurs

De nombreux retards sont constatés actuellement pour les raccordements des producteurs photovoltaïques. Enedis ne semble pas en mesure de raccorder les installations dans les délais souhaités par les porteurs de projets. Afin de mieux comprendre les raisons et proposer des pistes de recommandations, le PEBreizh a lancé une consultation pour recruter un bureau d'études chargé de l'audit. Le bureau d'études AEC a été retenu fin 2023 et commencera son travail en 2024.

2.3.3 Les Générateurs :

Le PEbreizh, en partenariat avec Breizh ALEC et Atlansun, ont répondu en 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt « mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques ».

Ce projet vise à la mise en place de conseilleurs à destination des collectivités, « les Générateurs ». Il a commencé en 2022. Breizh ALEC assure la coordination régionale : suivi global de l'activité, animation d'une dynamique régionale et communication, lien entre les autres réseaux d'ingénierie. Les membres du PEBreizh conseillent et accompagnent les collectivités sur les projets d'énergies renouvelable. Un « Générateur » est recruté par les 5 membres. Atlansun, France Energie Eolienne (FEE) et Taranis fournissent des expertises thématiques sur l'éolien, le solaire et la mobilisation de communautés énergétiques.

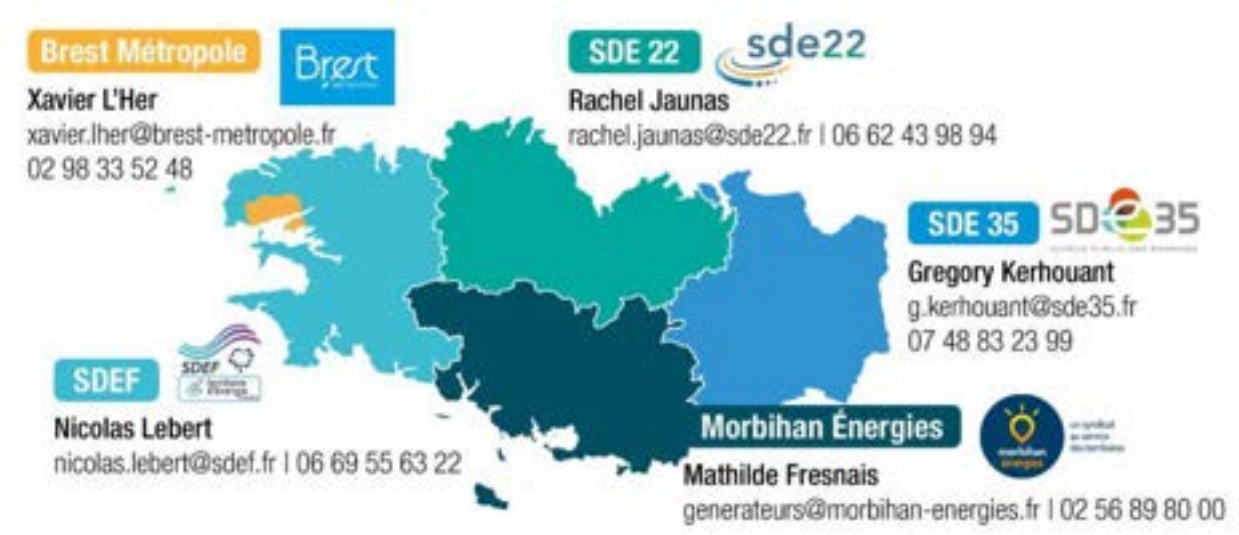

Figure 1 : réseau des générateurs en 2022-2023

Dans ce cadre 5 Générateurs ont été recrutés par chacun des membres du PEBreizh. Une plaquette de communication à destination des collectivités a été éditée et 5 webinaires ont été organisés en 2023 :

- Webinaire #1 : Présentation du réseau des Générateurs en Bretagne
- Webinaire #2 : La filière éolienne en Bretagne : objectifs, enjeux et idées reçues
- Webinaire #3 : La filière photovoltaïque en Bretagne : objectifs, enjeux et idées reçues

- Webinaire #4 : Retours d'expériences de projets éoliens
- Webinaire #5 : Retours d'expériences de projets photovoltaïque

Les webinaires sont consultables en replay sur internet : Générateurs : une valorisation du programme en Bretagne - Breizh ALEC (breizh-alec.bzh)

Figure 2 : Plaquette de communication des générateurs

2.3.4 Les prises de positions :

Filière bioGNV

Défense du BioGNV dans un contexte de prix du gaz élevé et de fragilisation de la filière sur la proposition d'interdiction du bioGNV dans le cadre du règlement européen sur le CO2 : un courrier a été adressé par le PEBREIZH à la FNCCR le 11 avril 2013 pour que ce dossier soit pris en main à l'échelle nationale. A la suite du courrier, la FNCCR a repris le dossier à l'échelle nationale.

Une motion a été prise en conseil d'administration le 23 juin 2023 rappelant que les AODE organisent la distribution du gaz sur leur territoire, et que le réseau de gaz représente un patrimoine de 25,5 milliards d'euros, et que de nombreuses stations de bioGNV, subventionnées par l'Etat sont en service et demandant notamment que le bioGNV soit reconnu comme carburant alternatif dans les textes réglementaires, d'intégrer le bioGNV à la taxe incitative relative à l'utilisation d'énergies renouvelables dans le transport et d'élargir les schémas directeurs SDIRVE aux autres carburants alternatifs tels que le GNV/bioGNV et l'hydrogène.

Interdiction des chaudières à gaz

En conseil d'Administration le 23 juin 2023, le PEBreizh a adopté à l'unanimité une motion relative au projet du gouvernement d'interdire les chaudières à gaz dans les logements, en demandant d'avoir une concertation au plus haut niveau avec les AODE, de ne pas envisager cette interdiction à très court

terme sans considérer les perspectives la filière gaz en France et de continuer à favoriser le mix énergétique et en particulier la dynamique engagée sur le développement du biogaz.

Dans le cadre de la concertation lancée par le gouvernement en juillet 2023 concernant la décarbonation du secteur du bâtiment, un courrier a été envoyé le 21 juillet 2023 à la Première Ministre Élisabeth BORNE rappelant que le gaz est une énergie de transition, que les moyens doivent être mis sur la rénovation énergétiques des bâtis et que l'abandon des chaudières à gaz engendrerait une pointe estimée à 15GW sur le réseau électrique et demandant plutôt une incitation à la conversion progressive des modes de chauffage.

Le PEBreizh a reçu en retour un courrier du chef de cabinet, transmettant le courrier à Madame Pannier-Runacher (ministre de la transition énergétique) et Monsieur Patrice Vergriete (ministre délégué chargé du logement).

Au terme de cette concertation, il n'y a pas eu de décision concernant l'interdiction d'installation de chaudière au gaz.

3 L'ORGANISATION DU PEBREIZH

3.1 LA GOUVERNANCE DU PEBREIZH

Les PEBreizh se compose de 5 membres de droit :

- Le Syndicat Département d'Energie des Côtes d'Armor, le SDE22,
- Le Syndicat Département d'Energie du Finistère, le SDEF,
- Le Syndicat Département d'Energie 35, le SDE35
- Le Syndicat Département d'Energie du Morbihan, Morbihan Énergies
- Brest Métropole *

3.2 LE BUREAU ET L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se compose des personnes suivantes :

- Trois élu.es par adhérent, désigné.es par l'organe délibérant de chaque membre
- Le.la directeur.trice de chaque adhérent avec voix consultative.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 membres, un par membre de droit, nommés pour la durée du mandat (6 ans au maximum), par l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, qui a un mandat de 14 mois, afin de permettre à chaque membre de porter la présidence dans le cadre d'un mandat électif de 6 ans. Le Trésorier est désigné par le Conseil d'Administration parmi ses membres.

Composition du Conseil d'Administration en 2022 et 2023

SDEF (29)	**Antoine Corolleur**	**Président du SDEF**
	Stéphane Le Douaré	Vice Président du SDEF
	Marie-Claire Henaff	Vice Présidente du SDEF
	Jacques Monfort	Directeur
Morbihan Energie (56)	**Jo Brohan puis Gwenn Le Nay** à partir de septembre	**Président de Morbihan Énergies**

	2023	
	Marie-Claude Costa Gomes	Vice Présidente de ME
	Gerard THEPAUT	Vice Président de ME
	Didier Arz	Directeur de Morbihan Énergies
SDE 22 (22)	**Dominique Ramard**	**Président du SDE22**
	Pierre Gouzi	Vice président du SDE22
	Odile Miel Giresse	Vice présidente SDE22
	Jannig Le Pevedic	Directrice du SDE22
SDE35 (35)	**Olivier Dehaese**	**Président du SDE35**
	Jean Claude Beline	Vice président du SDE35
	Stéphanie CHEREL	VP dans le SDE35
	David Clausse	Directeur SDE35
Brest Métropole	**Tristan Foveau**	**Vice- Président**
	Glen Dissaux	Vice Président
	Perhirin Sandrine	Vice Présidente
	Pierre Yves Clavier	Directeur de l'écologie urbain

Présidence du PEBreizh :

- La présidence du PEBreizh a été assurée de janvier 2022 au 17 mars 2023 par le SDE35 représenté par M. Olivier Dehaese, président du SDE35
- La présidence du PEBreizh est assurée du 17 mars 2023 par le SDEF représenté par M. Antoine Corolleur, président du SDEF

3.3 ANIMATION DU PEBREIZH

L'animation de l'entente du PEBreizh a été réalisé de 2017 au 31 décembre 2022 par Madame Chiara Zanasi, chargée de mission. Il a été décidé de recruter un.e salarié.e de la structure en 2023. En 2023, des entretiens ont été réalisés et une coordinatrice, Mme Juliette DARLU a été recrutée pour une arrivée en janvier 2024. Ainsi, l'année 2023 a été marquée par une animation plus faible que d'habitude, le Pôle ayant moins de temps dédié à l'animation.

4 RAPPORT FINANCIER

4.1 RESSOURCES

Les ressources du PEBreizh proviennent des cotisations de ses membres.

En 2022, les cotisations étaient les suivantes :

Montant des cotisations en 2022	
SDE 22	1500€
SDEF	1500€
SDE 35	1500€
Morbihan Energies	1500€
Brest Métropole	741,57
TOTAL	**6741,57**

Le congrès de la FNCCR, organisé à Rennes a nécessité des contributions complémentaires des membres :

Contribution pour le congrès FNCCR de 2022	
SDE 22	11 236,25
SDEF	11 236,25
SDE 35	11 236,25
Morbihan Energies	11 236,25
Brest Métropole	5555,00
TOTAL	**50 500**

En 2023, les recettes étaient les suivantes :

Montant des cotisations en 2023	
SDE 22	5258,35 €
SDEF	5258,35 €
SDE 35	5258,35 €
Morbihan Energies	5258,35 €
Brest Métropole	2599,60 €
TOTAL	**23 633 €**

4.2 DEPENSES

Les dépenses en 2022 et 2023 ont consisté en :

Dépenses en 2022 et 2023	
Contribution au congrès FNCCR	50 500€
Frais bancaires et juridique	297,8€
TOTAL	**23 633 €**